


TARIFAS 2010 €

NUESTROS ALOJAMIENTOS

		TARIFA POR NOCHE		TARIFA SEMANAL <i>de Sábado a Sábado</i>				TARIFA POR NOCHE	
		27/03 - 12/06 <small>TEMPORADA BAJA</small>	12/06 - 03/07	03/07 - 17/07	17/07 - 14/08	14/08 - 21/08	21/08 - 28/08	28/08 - 11/09	11/09 - 01/11 <small>TEMPORADA BAJA</small>
Tienda "Lista para Vivir"	4 personas	39	40	399	490	371	294	34	39
Mobil-home "Polynésie"	4 personas	39	61	560	686	511	441	42	39
Mobil-home "Mélèzes"	4 personas	41	64	595	728	546	469	44	41

Pueblos A		TARIFA POR NOCHE		TARIFA SEMANAL <i>de Sábado a Sábado</i>				TARIFA POR NOCHE	
		27/03 - 12/06 <small>TEMPORADA BAJA</small>	12/06 - 03/07	03/07 - 17/07	17/07 - 14/08	14/08 - 21/08	21/08 - 28/08	28/08 - 11/09	11/09 - 01/11 <small>TEMPORADA BAJA</small>
Atlantique Duo *	2 pers.	32	50	476	560	427	364	35	32
Bandes Studio *	2 a 3 pers.	34	52	504	595	441	378	37	34
Atlantique Trois *	2 a 3 pers.	34	52	504	595	441	378	37	34
Studio Garonne *	2 a 4 pers.	35	55	546	644	476	392	39	35
Garonne 2 Hab*	2 a 4 pers.	38	58	567	686	511	413	41	38
Atlantique Quatre *	2 a 4 pers.	38	58	567	686	511	413	41	38
Médoc 2 Hab*	2 a 4 pers.	41	62	602	735	553	441	43	41
Périgord *	5 pers.	42	63	616	742	581	462	45	42
Aquitania	5 pers.	45	69	686	840	616	497	48	45
Pyrenées/Gascogne/Médoc	6 pers.	49	75	742	882	651	539	51	49
Landes	6 pers.	50	78	763	910	672	553	53	50
Landés	6 pers.	55	86	840	1 001	742	616	58	55
Provenza/Landés - 3 hab	6 pers.	61	95	924	1 092	798	672	64	61

Pueblos B		TARIFA POR NOCHE		TARIFA SEMANAL <i>de Domingo a Domingo</i>				TARIFA POR NOCHE	
		27/03 - 13/06 <small>TEMPORADA BAJA</small>	13/06 - 04/07	04/07 - 18/07	18/07 - 15/08	15/08 - 22/08	22/08 - 29/08	29/08 - 12/09	12/09 - 01/11 <small>TEMPORADA BAJA</small>
Périgord / Côte Vermeille *	5 pers.	52	78	735	868	665	567	55	52
Aquitania	5 pers.	55	85	812	1 008	735	609	58	55
Landes	6 pers.	62	93	882	1 078	812	672	65	62
Landés	6 pers.	68	104	966	1 204	910	749	71	68
Provenza/Landés - 3 hab	6 pers.	75	112	1 064	1 302	987	812	77	75
Girondin	6 pers.	97	137	1 274	1 568	1 176	994	99	97

* Vivienda adosada

- 10 %

Para toda estancia sin interrupción de **3 o 4 semanas** en la misma vivienda **Con llegada** el Sábado 17 de Julio 2010 - Pueblos A o el Domingo 18 de Julio 2010 - Pueblos B
** Oferta no acumulable con los demás descuentos*

- 15 %


Para toda estancia sin interrupción de al menos **2 semanas** en la misma vivienda **entre el 27.03.2010 y el 11.07.2010**
Última llegada: el 26.06.2010 - Pueblos A / el 27.06.2010 - Pueblos B **y entre el 28.08.2010 y el 01.11.2010**
Última llegada: el 18.10.2010

- 25 %

Para toda estancia sin interrupción de al menos **3 semanas** en la misma vivienda **entre el 27.03.2010 y el 25.07.2010**
Última llegada: el 03.07.2010 - Pueblos A el 04.07.2010 - Pueblos B **y entre el 07.08.2010 y el 01.11.2010**
Última llegada: el 11.10.2010

Gastos de tramitación: **gratis** para para cualquier reserva para el 2011 confirmada antes del 15.12.2010 y a **15 €** para cualquier reserva para el 2011 confirmada entre el 15.12.2010 y el 15.01.2011

NUESTROS EMPLAZAMIENTOS

PUNTOS "ECUREUIL"  ¡GANE NOCHES GRATUITAS!*	TARIFAS POR NOCHE		27/03-12/06	12/06 - 03/07	03/07-17/07	17/07-14/08	14/08-28/08	28/08-01/11
	* EURONAT RECOMPENSA LA FIDELIDAD: A partir de la 10ª noche de su primera estancia en camping o encavanning cada noche que pasa en Euronat usted gana un punto "Ecoreuil", 10 puntos dan derecho a una noche gratuita que se hará efectiva en su próxima estancia, en un plazo de 2 años. (ésta será aplicada en la tarifa de la noche menos cara del conjunto de la estancia).							
Emplazamiento Tienda			11,50	20	25,80	32	20,50	11,50
Forfait emplazamiento + 2 personas			6	6	6	6	6	6
Suplemento electricidad 10 A			23,50	32	37,80	45	32,50	23,50
Emplazamiento Caravana - Camping Car								
Agua - saneamiento - Electricidad 10 A								
Forfait emplazamiento + 2 personas								
Niños menores de 10 años			NIÑOS - 10 AÑOS GRATIS		NIÑOS - 10 AÑOS			
PERSONA ADICIONAL			4	4	7	7	7	4
(Niños menores de 10 años: gratis)								
TIENDA SUPLEMENTARI			4	4	4	4	4	4
máximo 2 tiendas por emplazamiento)								

Para cualquier estancia de al menos **21 noches** consecutivas en camping o en Caravanning

-20 %

entre el **27.03.2010 y el 11.07.2010** y entre el **21.08.2010 y el 01.11.2010**

Cheques Camping aceptados del 01/04 al 30/04 y del 01/10 al 31/10 no acumulables con las demás ofertas promocionales.

Gastos de tramitación : **gratis** para cualquier reserva para 2011 confirmada antes del 15.11.2010 y a **15 €** para cualquier reserva para 2011 confirmada entre el 15.11.2010 y el 15.12.2010

PASS incluido en nuestras tarifas*

Acceso a las piscinas de agua dulce y a las actividades



Se regala 1 botella de vino*

* Para toda reserva 2011 realizada en el lugar a partir del 01.06.2010. Hasta agotar el stock.





Modalités - Conditions générales - Règlement



CONDITIONS GENERALES

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le PASS : l'accès à la piscine d'eau douce, au tir à l'arc, et en haute saison : aux animations, aux activités, aux clubs enfants (nous consulter pour les conditions), aux soirées dansantes et spectacles.
- En juillet et en août : le pot d'accueil les weekends et la distribution des messages et du courrier.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Animaux domestiques : 4 € par jour et par animal (sacs sanitaires fournis).

OBLIGATOIRE :

- Taxe de séjour (sous réserve de modification par la commune de Grayan) :
0,60 € par nuit et par personne de + 13 ans en location
0,40 € par nuit et par personne de + 13 ans en camping caravanning
- Frais de dossier : Il est perçu pour les frais de réservation une somme de 30 € par dossier. Cette somme reste acquise à la société dans tous les cas. La réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes représentant 25 % au moins du montant total augmenté des frais de dossier. Les sommes versées restent acquises à la société.

FACULTATIF :

- Assurance annulation. 1% du loyer total avec un minimum de 8 €.
- Lors du règlement des arrhes, merci de nous indiquer clairement si vous ne la souhaitez pas. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation.

CARTES ACCEPTEES (pour règlement arrhes et séjour) :

C.B. - VISA - EUROCARD - MASTERCARD

HEURE D'ARRIVEE ET DE DEPART

Le dépassement des horaires entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période louée sera facturée. Si vous ne venez pas, passé 24 heures sans nouvelles de vous par écrit, la société reprendra la disposition de votre emplacement ou hébergement, sans remboursement des montants versés.

MODALITES D'ENTREE

- EURONAT est un centre familial. Les personnes seules n'y sont admises que sous certaines conditions (Nous consulter).
- Pour accéder au centre, un PASS et une carte barrière sera mise à la disposition des vacanciers. La carte barrière devra impérativement être rendue à la fin du séjour, en cas de perte ou de détérioration, cette carte sera facturée 30 €. Pour le PASS, une photo d'identité par participant est nécessaire, en cas d'oubli un photomaton est à votre disposition sur place.

En cas de litige le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance du siège sera seul compétent.

Photos non contractuelles.

FORMULE LOCATION

- Les locations s'entendent de 16h00 à 10h00.
- Le stationnement du véhicule proche de votre hébergement.
- LOCATION A LA NUIT : minimum 2 nuits.
- KIT BEBE : gratuit sur demande lors de la réservation (lit bébé, baignoire, chaise haute et vaisselle incassable).
- Le solde doit être réglé au plus tard 1 mois avant le premier jour de location. A défaut du règlement du solde dans ce délai, votre réservation sera annulée.
- L'installation de tente, caravane ou camping-car est interdite dans les villages de bungalows et mobil home.

NOS PRIX COMPRENNENT :

- La fourniture de couvertures, alèses et oreillers dans tous les habitats. PAV : couettes et draps spécifiques sont fournis.

OBLIGATOIRE :

- Caution obligatoire de 150 € (chèque ou carte bancaire uniquement) par séjour durant toute la saison.
- Etat des lieux fait par le client à son arrivée.

FACULTATIF :

- Location de draps : 12 € par lit et par semaine ou fraction de semaine.
- Location de serviettes : 8 € (Kit confort = 2 grandes serviettes + 2 petites serviettes + 1 tapis).
- Nettoyage de fin de location de 30 € à 100 € selon le type d'habitat si vous ne souhaitez pas le faire vous-même.

FORMULE CAMPING CARAVANING

- Les séjours s'entendent de 12h00 à 12h00.
- Le stationnement du véhicule sur votre emplacement.
- Surface moyenne : camping = 100 m² - caravanning = 150 m²
- Emplacement tente avec électricité : électricité 220V / 10A (Normes européennes).
- Emplacement caravanning : équipé de l'électricité 220V / 10A (Normes européennes ou françaises), eau, assainissement.
- Le solde doit impérativement être réglé le jour de l'arrivée..

EXTRAIT DU REGLEMENT DU CENTRE

- Obligation d'adopter la nudité intégrale pour l'ensemble des usagers dans toutes les parties du terrain, y compris le centre commercial.
- Accès aux enfants mineurs réglementé.
- Médaille :
 - Le port du médaillon est recommandé pour tous les enfants.
 - Le médaillon est à présenter à l'entrée du centre, à la piscine et à toutes les activités.
- Propreté corporelle exigée - Bijoux corporels intimes interdits.
- Circulation des véhicules tolérée, vitesse limitée à 20 km/h.
- De 22 heures à 7 heures, le silence est de rigueur, à 24 heures, l'accès et la circulation dans le centre sont interdits aux véhicules motorisés.
- Chiens et chats tolérés en laisse. Il est interdit de les laisser en divagation. Carnet de vaccination exigé.
- Photographies, cinéma et vidéos interdits sans autorisation des personnes se trouvant dans l'angle de vue (la Direction se réserve le droit de confisquer la pellicule ou la cassette en cas d'infraction).
- Réunions et discussions d'ordre religieux, politique ou racial sont interdites.
- Tous faits, gestes, propos ou attitudes jugés équivoques ou en désaccord avec les critères naturistes entraîneraient l'expulsion immédiate de leur auteur.

La Société, bien que faisant un effort constant de surveillance et de gardiennage, décline toute responsabilité quant aux vols, accidents, sinistres, intempéries dont les usagers pourraient être victimes, ... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

ASSURANCE ANNULATION
Compagnie d'Assurances ALLIANZ à Bordeaux

Une assurance annulation (Allianz) est automatiquement proposée pour une prime de 1% du séjour TTC, avec un minimum de 8 €. Les conditions de remboursement des sommes versées en cas de désistement sont explicitement indiquées ci-après. La prime d'assurance reste acquise à la société AGF.

1. EN CAS D'ANNULATION DE RESERVATION

Les sommes versées à titre d'arrhes ne vous seront remboursées que dans les cas suivants :

- a) maladie grave, accident, blessure grave ou décès du locataire ou de son conjoint ou de leurs ascendants ou descendants au premier degré.

Par maladie grave ou blessure grave, on entend toute altération de santé ou toute atteinte corporelle interdisant au locataire de quitter son domicile ou l'établissement hospitalier dans lequel le client est en traitement à la date du séjour réservé, et justifié par un certificat d'arrêt de travail et par un certificat médical précisant l'interdiction précitée.

- b) vol, incendie, explosion ou catastrophe naturelle entraînant des dommages importants au domicile du locataire, survenant avant son départ et nécessitant sa présence sur les lieux du sinistre le jour de leur départ.

- c) empêchement de prendre possession des lieux loués par suite de licenciement ou de mutation professionnelle du locataire ou de son conjoint, à condition que la notification de l'employeur soit postérieure à la date de versement d'arrhes par le locataire.

Exclusion : les conséquences d'une maladie ou de tout événement dont le locataire aurait connaissance au jour de la réservation.

2. EN CAS D'ARRIVEE RETARDEE OU DE RETOUR ANTIcipe

La fraction non consommée d'un séjour acquitté, sera remboursée dans les cas suivants :

- a) maladie grave, accident, blessure grave ou décès du locataire ou de son conjoint ou de leurs ascendants ou descendants au premier degré.

- b) vol, incendie ou explosion entraînant des dommages importants au domicile du locataire, nécessitant la présence du locataire sur les lieux du sinistre au jour de son arrivée prévue, ou survenant pendant son séjour et nécessitant sa présence sur les lieux du sinistre avant le jour de départ prévu.

Exclusion : les conséquences d'une maladie ou de tout événement antérieur de 2 mois à la date du séjour réservé.

3. FORMALITES EN CAS DE DESISTEMENT

Le locataire ou ses ayants-droit devront, AU PLUS TARD LE JOUR DE SON ARRIVEE PREVUE OU AU PLUS TARD LE JOUR DU DEPART ANTIcipe, en informer la Société Gestnat au moyen d'une lettre recommandée, télécopie ou e-mail, qui devra préciser la cause de l'annulation. Cet envoi devra être accompagné des documents justificatifs tels que :

- en cas de maladie ou d'accident : certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que ses conséquences prévisibles, fiches d'indemnités de Sécurité Sociale ou photocopie de la feuille de maladie.
- en cas de décès : un certificat ou fiche d'état civil.
- en cas de dommage au domicile du locataire : tous justificatifs tels que factures de réparations, expertises, dépôt de plainte, copie de la déclaration du sinistre à l'assureur.
- en cas de licenciement, mutation professionnelle : attestation de l'employeur.

4. FORMALITES EN CAS D'ARRIVEE RETARDEE OU DE DEPART ANTIcipe

Le locataire ou ses ayants-droit devront, AU PLUS TARD LE JOUR DE SON ARRIVEE PREVUE OU AU PLUS TARD LE JOUR DU DEPART ANTIcipe, en informer la Société Gestnat et

- en cas de maladie ou d'accident du locataire ou d'une personne séjournant pendant toute la durée du séjour avec le locataire : PRESENTER SUR PLACE un certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que ses conséquences prévisibles.

- en cas de maladie ou d'accident du conjoint du locataire ou de ses ascendants ou descendants au premier degré ne séjournant pas avec le locataire et qui nécessite sa présence au jour de son arrivée prévue, ou son retour immédiat avant le jour du départ prévu, au domicile : PRESENTER SUR PLACE au jour de l'arrivée retardée, ou ENVOYER DANS UN DELAI DE 5 JOURS à partir du jour du départ anticipé, un certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que la notion de nécessité de la présence, ou du retour immédiat, du locataire à son domicile.

- en cas de décès : présenter un certificat

- en cas de dommage au domicile du locataire: PRESENTER SUR PLACE au jour de l'arrivée retardée, ou ENVOYER DANS UN DELAI DE 5 JOURS à partir du jour du départ anticipé : tous justificatifs tels que factures de réparations, expertises, dépôt de plainte, copie de la déclaration du sinistre à l'assureur.



N'oubliez pas vos photos pour le PASS lors de votre arrivée

